

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 29 MARS 2023

<b>OBJET :</b> <b>Budget primitif 2023</b> <b>Budget annexe SPANC</b>
---

<b>Nombre de conseillers :</b> - en exercice : 29 - votants : 28
<b>N° 2023.03.17</b>

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de la commune de Livron sur Drôme, dûment convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire. Madame Evelyne BILBOT est désignée secrétaire de séance.

**PRESENTS :** Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Dan VILLIOT, Fabien PLANET, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

**REPRESENTES :** Duilio NOVARO (pouvoir à P. CHAVE), Matthieu NIVOT (pouvoir à D. VILLIOT), Nicolas COLOMB (pouvoir à F. PLANET)

**ABSENTS :** Thiery SANCHEZ

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines, présente le projet du Budget Annexe du SPANC pour l'exercice 2023, pour les montants totaux suivants :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Comptes	Désignation	Montant	Comptes	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	140,00 €	70	Prestations	1 965,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 541,27 €			
65	Autres charges de gestion courante				
67	Charges exceptionnelles	0,00 €			
<b>Dépenses réelles</b>		<b>2 681,27 €</b>	<b>Recettes réelles</b>		<b>1 965,00 €</b>
002	Résultat de fonctionnement Déficit	0,00 €	002	Résultat de fonctionnement Excédent	716,27 €
			776	Différence sur réalisations	0,00 €
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>0,00 €</b>	<b>Recettes d'ordre</b>		<b>716,27 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>2 681,27 €</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>2 681,27 €</b>

SLOW

**Vu la présentation opérée en Commission des finances en date du 16 mars 2023,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 20 Pour et 8 Abstentions :**

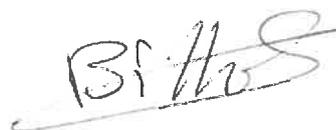
- **DÉCIDE** que le vote du budget soit effectué "par chapitre", c'est-à-dire que les dépenses et recettes soient autorisées jusqu'à concurrence du montant voté dans le chapitre concerné,
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 du Budget annexe du SPANC.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,


La secrétaire de séance,



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

29 MARS 2023